

Archived Content

Information identified as archived on the Web is for reference, research or record-keeping purposes. It has not been altered or updated after the date of archiving. Web pages that are archived on the Web are not subject to the Government of Canada Web Standards.

As per the [Communications Policy of the Government of Canada](#), you can request alternate formats on the "[Contact Us](#)" page.

Information archivée dans le Web

Information archivée dans le Web à des fins de consultation, de recherche ou de tenue de documents. Cette dernière n'a aucunement été modifiée ni mise à jour depuis sa date de mise en archive. Les pages archivées dans le Web ne sont pas assujetties aux normes qui s'appliquent aux sites Web du gouvernement du Canada.

Conformément à la [Politique de communication du gouvernement du Canada](#), vous pouvez demander de recevoir cette information dans tout autre format de rechange à la page « [Contactez-nous](#) ».

COLONEL RICHARD V. BLANCHETTE

**ARTICLE DESTINÉ À LA REVUE MILITAIRE CANADIENNE
COURS DES ÉTUDES DE SÉCURITÉ NATIONALE 4**

**LE RÉSERVISTE DE L'ARMÉE ET LE DÉBAT SUR LA MOBILISATION :
« DÉCIDEZ-VOUS ! »**

This paper was written by a student attending the Canadian Forces College in fulfilment of one of the requirements of the Course of Studies. The paper is a scholastic document, and thus contains facts and opinions which the author alone considered appropriate and correct for the subject. It does not necessarily reflect the policy or the opinion of any agency, including the Government of Canada and the Canadian Department of National Defence. This paper may not be released, quoted or copied except with the express permission of the Canadian Department of National Defence.

La présente étude a été rédigée par un stagiaire du Collège des Forces canadiennes pour satisfaire à l'une des exigences du cours. L'étude est un document qui se rapporte au cours et contient donc des faits et des opinions que seul l'auteur considère appropriés et convenables au sujet. Elle ne reflète pas nécessairement la politique ou l'opinion d'un organisme quelconque, y compris le gouvernement du Canada et le ministère de la Défense nationale du Canada. Il est défendu de diffuser, de citer ou de reproduire cette étude sans la permission expresse du ministère de la Défense nationale.

Résumé : Les trois rôles fondamentaux de la Réserve de l'Armée (renforts aux réguliers, base de mobilisation et lien avec les communautés) sont souvent interprétés dans un ordre prioritaire qui varie d'un observateur à l'autre. Le projet de Restructuration de la Réserve de l'Armée a mené à une ascendance du rôle de base de mobilisation. Les points de vue 1) du Bureau du Vice-chef de l'état-major de la Défense, 2) du groupe de pression *Reserves 2000* et 3) du QG de l'Armée divergent cependant jusqu'à un certain point. Cet article vise à démontrer que le « rôle fondamental » de base de mobilisation est devenu la clé de voûte de la restructure de la Réserve de l'Armée et qu'il faut passer du débat à l'action dans les meilleurs délais.

**REMIS À
M. STÉPHANE ROUSSEL, Ph.D.**

**LE 20 JUIN 2002
COLLÈGE DES FORCES CANADIENNES
TORONTO**

Aucune des coupures ne fut plus douloureuse à effectuer que celles de la réserve. [...] Personne d'entre nous ne dénigrions les réserves comme le Maréchal Montgomery l'avait fait lorsqu'il avait équivalu leur capacité militaire à celle de l'Armée du Salut; mais nous avons certainement des doutes quant à leur rentabilité.¹

Paul Hellyer
Damn the Torpedoes, p. 102

L'élection d'un gouvernement libéral en 1963 a mené Paul Hellyer au poste de ministre de la Défense nationale et il ne manque pas de décrire, dans son livre cité plus haut, le niveau extrême de difficulté relié à une restructuration à la Réserve de l'Armée. Cette évaluation du défi est d'autant plus crédible qu'elle vient de l'homme qui est parvenu à unifier, contre vents et marées, les trois services des Forces armées du Canada. C'est d'ailleurs sous sa gouverne qu'a eu lieu la dernière restructuration de la Réserve de l'Armée canadienne, il y a presque quarante ans. La mise en œuvre des recommandations de la Commission Suttie (1964) avait fait passer les effectifs de cette organisation de 51 000 à 30 000.² À peu de chose près, la structure de la Réserve est demeurée sensiblement la même, avec une prééminence d'unités d'armes de combat, une dispersion de l'effectif en fonction de la démobilisation qui a suivi la Deuxième Guerre mondiale et un défi de changement qui pourrait figurer parmi les douze travaux d'Hercule.

Depuis ce temps, l'idée de « deux solitudes »³ a souvent fait surface et un certain degré d'incompréhension et même de conflit a marqué la relation entre la Force régulière et la Réserve.

Le Livre Blanc de 1994 soutient que le « rôle premier [de la Réserve] sera d'apporter renforts, durabilité et soutien aux forces déployées. »⁴ Dans le même paragraphe, il est fait état de la Réserve en tant qu' « institution nationale qui assure un lien essentiel entre les Forces canadiennes et la collectivité ». La relation entre les réservistes et la **mobilisation** n'est abordée, pour sa part, que dans le cadre d'une vague promesse où il est annoncé que « [t]ous les éléments de la Première réserve et de la Réserve supplémentaire seront soumis à un examen approfondi, de façon à pouvoir être mieux adaptés aux nouveaux besoins et au nouveau schéma de mobilisation ». Ces trois rôles fondamentaux⁵ de la Réserve sont souvent interprétés par différentes parties prenantes⁶ et il n'est pas simple de déterminer s'il existe un ordre de priorité et jusqu'à quel point ces rôles sont reliés entre eux.

Cet article vise à démontrer que ce dernier « rôle fondamental »—celui de base de mobilisation—est devenu la clé de voûte de la restructure de la Réserve de l'Armée et qu'il faut passer du débat à l'action dans les meilleurs délais. Ce rôle de base de mobilisation s'appuie sur le concept de l'activation partielle ou totale de la Force de réserve pour préparer les unités et les formations existantes à s'engager dans une mission opérationnelle.

La notion de mobilisation a été négligée à partir de la Guerre de Corée dans un contexte de changements stratégiques apportés par la menace d'échanges nucléaires. En rétrospective, les décisions qui furent prises à cette époque paraissent tout à fait logiques et probablement appropriées. La quasi-disparition du rôle de base de mobilisation a cependant relégué la Réserve de l'Armée à une obscurité relative dont elle a eu peine à sortir. Mis à part les directions du Livre Blanc, le plus récent plan de mobilisation des Forces canadiennes (FC) remonte à 1992. Il s'agissait d'un plan « préliminaire » de mobilisation⁷ qui n'a jamais donné lieu aux suivis d'état-major qu'un tel document doit engendrer.

Les problèmes relatifs à la Réserve de l'Armée sont bien connus et les nombreuses consultations qui ont eu lieu depuis deux ans en ont confirmé une longue liste.⁸ Les plus fondamentaux relèvent de questions relatives aux rôles, missions et tâches. Les réservistes voient les questions de mobilisation comme cruciales à la définition de ces rôles, missions et tâches. Ils sont cependant des observateurs relativement impuissants du débat stratégique qui s'articule entre les trois pôles d'intérêt les plus importants, soit (1) le bureau du Vice-chef de l'État-major de la Défense (VCEMD), (2) les groupes de pression pro-réserve, dont *Reserves 2000* est le plus prééminent, et (3) le QG du Commandement de la Force terrestre (CFT).

Compte tenu que le débat dure depuis longtemps, une certaine impatience peut être sentie de la part des Réservistes.⁹ Pour faire en sorte que cette composante de l'Armée canadienne puisse être utilisée à son plein potentiel, les avancées importantes faites par l'Armée en matière de planification de mobilisation doivent s'imbriquer à temps dans le plan stratégique de la Restructure de la Réserve de la Force terrestre (RRFT). Ce plan de mobilisation naissant est actuellement le seul lien concret entre la transformation de la Force régulière et la restructuration de la Réserve. C'est le seul document où les deux composantes sont évaluées en fonction des missions et tâches de l'Armée. Les trois principaux pôles d'intérêt ont tous avantage à mettre de l'eau dans leur vin et à accepter « rapidement » une solution de compromis. Bien sûr, il y a une histoire de gros sous derrière cette problématique mais la table est mise pour atteindre au moins une « solution à 80 % » et le Réserviste, pierre angulaire de tout plan de mobilisation, devrait recevoir un signal fort et clair que l'heure est à la décision et à l'exécution.

Les parties prenantes et leurs points de vue

Les positions des trois principales parties prenantes ne devraient pas être perçues dans un contexte d'opposition car les points de vue exprimés lors des discussions menées dans le cadre de la Transformation de l'Armée¹⁰ et de la RRFT convergent davantage qu'ils ne divergent. Pour les besoins de l'analyse, il convient cependant d'identifier les points de friction qui retardent l'aboutissement du débat.

Par ailleurs, il serait trompeur de croire que les trois pôles d'intérêt retenus aux fins de la présente analyse sont représentatifs de toutes les parties prenantes du débat concernant la mobilisation. Les autres réserves (navale, aérienne et des communications), le Groupe du Sous-chef de l'État-major de la Défense (SCEMD) en tant « qu'employeur de la force », les autres chefs de groupes, les autres ministères, l'industrie de la Défense et même la population en général ne sont que quelques-unes des pièces de la mosaïque d'intérêts induites par une planification de mobilisation. Les points de vue du Groupe du VCEMD, de *Reserves 2000* et du QG de l'Armée ont été retenus parce qu'ils ont une influence déterminante sur le processus décisionnel qui permettra de passer du débat à l'action. En d'autres mots, ces trois pôles d'intérêt sont les destinataires visés par le « Décidez-vous ! » que bien des Réservistes voudraient leur communiquer.

Bureau du Vice-chef de l'État-Major

En tant que responsable du processus de planification stratégique pour l'Équipe de la Défense, le bureau du VCEMD orchestre depuis quelques années une planification stratégique

axée sur les capacités. Pour ce faire, une liste de onze scénarios¹¹ a été créée et il en est ressorti une « liste canadienne des tâches interarmées » (CJTL). Il n’y a pas de doute que ces outils d’analyse ont été développés sous les pressions budgétaires extrêmes du milieu et de la fin des années 90. Avec son chapeau de grand gestionnaire des ressources de la Défense, le VCEMD se retrouve ainsi coincé entre l’arbre et l’écorce. D’un côté, il doit planifier comment les Forces canadiennes doivent remplir la mission de la Défense, qui consiste à défendre le Canada, ses intérêts et ses valeurs, tout en contribuant la paix et à la sécurité internationales.¹² De l’autre, il se doit de respecter l’enveloppe budgétaire que le gouvernement est prêt à consacrer à la Défense. Côté mission, les paramètres sont plutôt flous alors que côté budget, le couperet des fins d’exercice financier est tout ce qu’il y a de plus tranchant.

Il n’est donc pas étonnant que le Groupe du VCEMD ait développé des outils de travail qui tiennent davantage compte de la finitude des ressources que du sens global de la mission de la Défense. L’action du Quartier général de la Défense (QGDN), dans sa structure matricielle et bureaucratique, est essentiellement contrôlée par les flots financiers de la gestion des programmes. À part les retraites de l’équipe supérieure de leadership où les grandes questions stratégiques—comme cela pourrait être le cas avec la mobilisation—sont débattues entre généraux et hauts fonctionnaires, relativement peu de temps est consacré au quotidien à l’analyse de la mission de la Défense. Dans le tourbillon du « *business planning* », il faut établir des priorités et il est tout à fait normal que, sous cette pression, les analystes du Groupe du VCEMD soutiennent des points de vue comme celui-ci:

Les FC doivent concentrer le développement de leur force sur le « terrain milieu » des opérations futures. Les Forces canadiennes ne devraient pas tenter de développer des capacités qui ne sont utiles que dans de rares situations, ou, alternativement, on devrait acquérir des capacités limitées qui ne seraient utiles que dans un segment limité de situations.¹³

Bien qu'il faille être prudent pour ne pas confondre le développement de la force avec les questions de mobilisation, il ressort que cette prémisse ne plaît guère aux réservistes de l'Armée. Ceux-ci, dont l'un des rôles fondamentaux est de servir de base de mobilisation, se voient « disparaître du radar » de la planification stratégique. En effet, seuls deux des onze scénarios ne prévoient des situations qui pourraient mener à une mobilisation générale, soit la défense du territoire nord-américain et la défense collective. Encore là, ces deux scénarios sont habituellement étudiés sans même approcher la mobilisation de quatrième seuil¹⁴ qui, pour plusieurs analystes, correspond à la véritable signification du terme « mobilisation ».

En effet, il semble que les planificateurs stratégiques aient utilisé la définition de l'OTAN pour élaborer le processus de mobilisation canadien en quatre seuils :

MOBILISATION : Procédés par lesquels les forces armées, en totalité, **ou en partie**, sont mises sur pied de guerre ou préparées **en vue de toute autre situation critique** sur le plan national. Ils comprennent : le rassemblement et l'organisation du personnel, ravitaillements et matériels en vue de leur emploi opérationnel.¹⁵
[caractères gras ajoutés]

Cette définition est fort **peu sélective** en matière de degré d'effort car les bémols en caractères gras reviennent à qualifier de procédés de mobilisation la plupart des actions de « génération de la force » entreprises par une force armée. La définition **généralement admise** de la notion de mobilisation est plus restrictive : « Action de se préparer à la guerre ou à tout autre état d'urgence en rassemblant et organisant les ressources nationales ». ¹⁶ Cette définition tend davantage vers ce quatrième seuil qui correspond à l'idée de « mobilisation générale » ou de « mobilisation nationale ».

Dans la perspective d'une progression par seuils, le concept de mobilisation a été dilué au point où il ne signifie pratiquement plus rien dans le creuset des planificateurs stratégiques du Groupe du VCEMD. À preuve, « Stratégie 2020 »¹⁷ qui ne fait aucunement mention de

mobilisation ou le documentaire « Réalisations de la Défense en 2000 »¹⁸ qui, dans un article vantant les mérites de la Réserve, fait grand état des deux autres rôles fondamentaux (renforts à la force régulière et lien avec la société) sans dire mot de la Réserve d'aujourd'hui en tant que base de mobilisation. Le « Plan de Défense 2001 »¹⁹, pour sa part, rationalise le quasi-abandon de la notion de mobilisation générale en mettant l'accent sur (1) l'absence de « menace militaire conventionnelle directe ou immédiate » sur le Canada et (2) sur le faible « risque d'un conflit mondial qui pourrait engendrer une telle menace ». La première partie de cette évaluation, relativement précise, suggère que le délai d'alerte stratégique est d'au moins cinq ans. Pour la deuxième partie, aucune mention spécifique n'est faite à part ces remarques :

Aux fins de la planification de la mobilisation, les Forces canadiennes ont donc été structurées pour faire face aux menaces les plus probables. Grâce aux techniques de surveillance modernes, les activités hostiles conventionnelles seront détectées bien avant que soit déclenchée toute attaque susceptible d'entraîner une guerre générale.²⁰

Il n'est pas clair si cette dernière citation s'applique à la deuxième évaluation qui traite des risques d'implication du Canada dans une guerre de « défense collective ». Si c'était le cas, l'optimisme de cette planification apparaîtrait certain au vu, par exemple, du conflit entre le Pakistan et l'Inde où les considérations de guerre conventionnelle et de menace nucléaire s'entremêlent. Si une hécatombe devait se produire, il ne faudrait pas être prophète de malheur pour penser que le Canada s'impliquerait résolument dans une action concertée dans cette partie du monde potentiellement devenue poudrière nucléaire mondiale. À ce stage-là, un plan de mobilisation de troisième et quatrième seuils serait-il toujours superflu ? Les rédacteurs et les participants au plan de mobilisation reconnaissent aujourd'hui que le déploiement de la Force de contingence principale (FCP) enclencherait immédiatement le passage au troisième seuil en raison du temps d'entraînement requis pour former le personnel de soutien logistique au combat

nécessaire au remplacement de ce contingent expéditionnaire. Cette décision de remplacer la FCP, qui correspond au troisième seuil, devrait être prise dès le déploiement de la Force si l'on espère avoir le temps de générer suffisamment d'effectifs pour la rotation après douze mois. De plus, suite aux événements du 11 septembre 2001, les stratèges du ministère et de l'Armée s'interrogent sur la composition et le degré de préparation opérationnelle d'une éventuelle « brigade continentale ». Des discussions sont en cours à ce sujet et le besoin de déployer une telle force (environ 5000 personnes) à court préavis suite à une menace terroriste sérieuse n'apparaît plus si lointain d'un point de vue hypothétique.²¹

Reserves 2000

Depuis quelques années, de nombreuses organisations ont été mises sur pied pour commenter des questions relatives à la défense du Canada. La plupart de ces organisations ont émis des commentaires concernant l'emploi de la Réserve de l'Armée mais *Reserves 2000* peut être considéré comme dans une ligue à part en terme de sa « spécialisation » sur les affaires de la Milice.²² Le papier à en-tête de *Reserves 2000* porte la mention suivante :

Reserves 2000 est une coalition de Canadiens préoccupés par la sécurité et la défense de notre pays, maintenant et dans le futur. Parmi ses éléments, *Reserves 2000* inclut des titulaires honoraires des réserves et des unités de Milice à travers le Canada, ainsi que des citoyens responsables de différentes professions. Le but de *Reserves 2000* est d'assurer la perpétuation et la contribution des Réserves et de la Milice du Canada en tant qu'une composante viable et importante des forces du Canada dans le contexte des défis actuels et à venir.[traduction libre]

Il n'y a donc pas à se méprendre sur les objectifs de ce groupe de pression. Son lien avec le Conseil des colonels honoraires, actuellement présidé par l'ex-juge en Chef de la Cour supérieure du Canada, l'Honorable Antonio Lamer, lui-même membre de *Reserves 2000*, est très

étroit.²³ Les travaux du comité de surveillance du Ministre de la Défense nationale n'en sont pas éloignés non plus car son président, l'honorable John Fraser, ancien président de la Chambre des communes, est colonel honoraire d'un régiment de la Réserve de l'Armée et lui aussi membre de *Reserves 2000*. C'est un secret de Polichinelle que dans le passé, *Reserves 2000* semble avoir réussi à influencer le Ministre de la Défense nationale de manière à ce que le QG de l'Armée, et par extension les FC, ne procède pas à des changements qui ne cadreraient pas avec leur vision de l'emploi des réservistes.

Le lieutenant-général Mike Jeffery, au moment de devenir Conseiller spécial du CEMD pour le RFFT, s'est d'ailleurs assuré que *Reserves 2000* soit de toutes les séances de consultation et que ses représentants aient toutes les chances d'exprimer leurs points de vue. Les colonels honoraires Hunter, Cameron et Selkirk, *inter alia*, sont ainsi devenus des partenaires de l'analyse stratégique systématique menée depuis mai 2000 par le QG de l'Armée. Ils ont contribué de façon significative à faire avancer la réflexion de façon à ne pas négliger des points de vue que des officiers de la Force régulière pourraient outrepasser.

Il y a cependant un besoin de continuité dans les discours *in camera* de *Reserves 2000*. En effet, le Plan de restructuration de la réserve de la Force terrestre, auquel *Reserves 2000* a étroitement contribué, vise deux objectifs principaux : (1) à moyen terme, dans des initiatives reliées à « l'Armée de demain », à constituer une Réserve de l'Armée de terre efficace et crédible; et (2) dans le cadre du projet à long terme de « l'Armée du futur », obtenir une Armée de terre alignée et pertinente,²⁴ formée d'une composante régulière et d'une Réserve ayant des rôles, des missions et des tâches complémentaires. Pour atteindre le premier objectif, une approche en deux phases visant la stabilité a été choisie. Au 31 mars 2003, la Phase 1 se terminera et elle a pour objectif un effectif de 15 500 réservistes (augmentation d'environ 2000), un jalon qui devrait être atteint. La Phase 2 débutera le lendemain et se terminera le 31 mars

2006 avec un objectif de 18 500 en effectif. Ces visées du plan stratégique, axées sur les effectifs, sont importantes car elles représentent concrètement le défi de stabiliser « rapidement » la Réserve qui était entrée dans une spirale de déclin dont elle risquait de ne pas pouvoir sortir. Même si un succès avec les chiffres d'effectifs pourrait cacher des problèmes non solutionnés, un échec flagrant dans les chiffres d'affectifs risquerait, quant à lui, de compromettre l'intégrité du plan stratégique dans son ensemble.

Reserves 2000 a entériné ce plan stratégique et les objectifs en effectif qui y sont établis. Leur proposition récente de faire croître les effectifs de la Réserve de l'Armée à 45 000 en cinq ans à partir du début de la Phase 2 du Plan stratégique (1^{er} avril 2003)²⁵ vient fissurer le terrain d'entente qui avait été convenu dans le processus de consultation. Même s'il ne s'agit pas d'une proposition visant à aller au-delà du Commandant de l'Armée, sa préparation et sa présentation suggèrent un affaiblissement du soutien de *Reserves 2000* au Plan stratégique d'octobre 2000. Cette dernière remarque ne condamne pas l'expression de l'idée émise en tant que telle car, comme l'a fait remarquer le lieutenant-général Jeffery après la présentation,²⁶ il faut continuer à explorer des options qui pourraient faire avancer l'Armée et rendre sa réserve plus capable. Le problème se situe plutôt au niveau de la crédibilité du processus de planification stratégique. Certaines parties prenantes et observateurs de la RRFT font preuve de cynisme vis-à-vis les chances de succès du processus de cette gestion du changement. Ce changement de cap soudain par rapport aux effectifs aggraverait ce constat et nuirait à la progression encourageante observée jusqu'à maintenant. Curieusement, le Conseil des colonels honoraires et *Reserves 2000* n'arriment pas leur recommandation de doubler les effectifs de la Réserve de l'Armée à un concept relié à la mobilisation. Ils considèrent plutôt qu'il s'agit là d'une solution au problème de carence d'effectifs—tant de la Régulière que de la Réserve—que connaît l'Armée.

Le Commandant de l'Armée affirme haut et fort que le défi de la Phase 2 sera d'obtenir les fonds nécessaires à sa réalisation. Ce n'est pas le temps de déplacer les poteaux des but et de demander encore plus d'argent « au Centre ». L'heure est au premier principe de guerre : le choix et le **maintien de l'objectif**, celui-ci ayant été clairement articulé dans le plan stratégique.

Le QG de l'Armée de terre

Le QG de l'Armée de terre est à l'étroit entre la vision « minimaliste » de la mobilisation du Groupe du VCEMD et la vision « maximaliste » des groupes d'intérêt comme *Reserves 2000*. D'un côté, le pôle minimaliste se retranche derrière trois prémisses de planification de mobilisation qui influencent largement tout estimé de la situation :

1. À l'opposé de la situation durant la Guerre froide, nous ne « connaissons pas » le scénario et nous devons maintenir de la souplesse dans la structure de la force de mobilisation (par exemple considérer le potentiel d'influence de la Révolution dans les affaires militaires (RAM)).
2. Pas de « lien » direct entre la structure de la force future et les planifications de mobilisation d'aujourd'hui.
3. La mobilisation n'est pas un exercice de structure de force basé sur le futur; c'est une question de préparation et de planification basée sur le moment présent.²⁷
[traduction libre]

Le pôle maximaliste, pour sa part, considère comme une victoire l'énoncé de politique du 6 octobre 2000 qui stipule par écrit :

Située dans des communautés à travers le Canada, la Réserve de l'Armée existe essentiellement pour fournir un cadre d'expansion si le besoin devait s'en faire sentir. Il s'agit de la *raison d'être* [en français dans l'original] de notre force de réserve qui se caractérise par son rôle d'empreinte dans les communautés à travers le pays.²⁸ [traduction libre]

Comme les énoncés de politique sont habituellement conçus de façon à laisser une marge de manœuvre, il est intéressant de noter que le Ministre, dans son allocution, disait :

Le rôle des réserves, spécialement la Réserve de l'Armée, est de **renforcer et de soutenir les unités de la Force régulière en opérations de soutien à la paix**. Et, de façon plus importante, de fournir le cadre d'expansion si le besoin s'en faisait sentir. C'est la raison d'être [en français dans l'original] de notre force de réserve.²⁹

Il devient ardu, en examinant les diverses sources, d'attribuer un ordre d'importance ou de priorité aux trois rôles fondamentaux de la Réserve de l'Armée.³⁰ Après avoir constaté l'utilisation fréquente du terme « raison d'être » dans les textes anglais, il appert cependant que le rôle de mobilisation a pris un certain ascendant sur les deux autres rôles (renforts et lien avec la communauté). Le pôle maximaliste, soutenu par le Comité de surveillance du Ministre, a cristallisé l'accent mis sur la mobilisation :

L'énoncé de politique, rendu public le 6 octobre 2000, a été un point tournant pour plusieurs raisons. Premièrement, il stipule clairement que la raison d'être de la Réserve repose sur la mobilisation, mettant fin aux spéculations de longue date suggérant que l'augmentation de la Force régulière lors des opérations actuelles constitue sa mission principale. Deuxièmement, il confirme qu'un plan de mobilisation national représentera la base de la restructuration, demeurant ainsi conforme à l'orientation initiale du gouvernement et assurant les Canadiens de la capacité des FC d'augmenter leur effectifualpacitoée le itir daininstatglitiquint polaitiest

ces sujets quasi-tabous que l'on n'approche qu'avec une très grande prudence. Cette attitude générale, même latente, a exercé toute son influence sur les états-majors et les décideurs publics. Malgré cela, le Commandant de l'Armée a demandé à ce que son état-major se penche sur cette « raison d'être » de la Réserve. Progressivement, un imposant effort de l'état-major de l'Armée a permis d'explorer le sujet de la mobilisation comme cela n'a jamais été fait depuis la Deuxième Guerre mondiale.³³ Les groupes de discussion, les conférences et les consultations à l'étranger ont rapproché réguliers et réservistes dans une réflexion stratégique nouvelle. Au fur et à mesure de la progression du débat, les officiers d'état-major ont peu à peu pris la mesure des longues tentacules de toute planification de mobilisation et, en particulier, celles afférant aux troisième et quatrième seuils.

Le concept national de la mobilisation à quatre seuils des FC décrit davantage qu'il ne prescrit. En effet, les premier et deuxième seuils correspondent à la mise sur pied habituelle de la force sous l'autorité du Commandant de l'Armée ou sous celle d'un commandant de secteur qui aurait reçu son autorité directement du SCEMD dans le cas de besoins internes. Le Commandement de la Force terrestre (CFT), ayant des plans distincts et spécifiques pour répondre aux tâches de la CJTL, peut utiliser jusqu'à 20 % de réservistes pour remplir ses tâches.

Le concept de mobilisation est « descriptif » dans le sens que des limites, en ressource ou en temps, sont utilisées pour « sonner la cloche » lorsque l'un des seuils est franchi. Dans le cas du passage au troisième seuil, il s'agit d'un groupe-brigade pouvant mener des opérations pour un maximum de 60 jours d'opération en une année de déploiement. Il faut comprendre que cette limite est bien vague car elle compte trois éléments (taille, jours d'opération, temps de déploiement) avec de nombreuses combinaisons possibles en ce qui concerne un scénario d'emploi de la force. L'annonce du passage au troisième seuil relève donc davantage de la description du degré d'emploi des ressources plutôt que de la planification des forces requises

pour remplir une mission donnée. C'est pourquoi le concept de mobilisation ne devrait pas être confondu avec la méthodologie de planification utilisée par le QG de l'Armée.³⁴

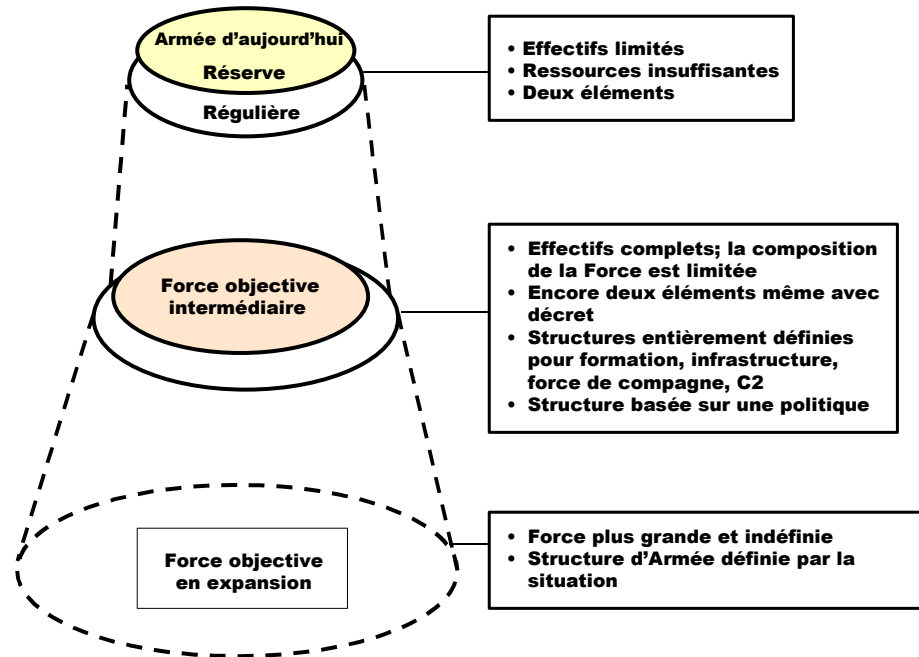


Figure 1 – Méthodologie d'une force objective³⁵

La méthodologie de planification de la mobilisation des forces terrestres utilise trois modèles connexes : celui (1) de la force disponible, (2) de la force objective en expansion et (3) de la force objective intermédiaire. Celui de la **force disponible** correspond à l'Armée d'aujourd'hui. Les réservistes y jouent un rôle de renforts individuels et, de plus en plus, y sont également employés de façon collective. En Bosnie, des sections (Rotation IX) et des pelotons (Rotation X – en cours) formés exclusivement de réservistes ont été déployés; même une compagnie complète (Rotation XI – automne 2002) le sera et la possibilité de déployer une unité complète est à l'étude pour 2006. Il sied de remarquer que ces initiatives d'emploi collectif des réservistes tire son origine du plan stratégique de la RRFT et contribuent à établir un lien de

confiance entre les deux composantes de l'Armée. En plus, les séances de consultation ont indiqué qu'une corrélation existerait entre l'emploi collectif des réservistes et leur rétention.

Une analyse de la mobilisation, sous sa définition généralement admise, ne peut cependant être entreprise qu'en abordant la **force objective en expansion**. Il s'agit d'une force qui n'est pas définie et qui ne peut l'être qu'à travers les besoins stratégiques et opérationnels découlant de l'état d'urgence. Le fait que cette force ne soit pas définie est indicatif de la position ferme de l'Armée—et du bureau du VCEMD—de ne pas arrimer le développement de l'Armée d'aujourd'hui à une « structure finale » représentant le corps expéditionnaire ou la force armée domestique qui serait requise pour faire face à la menace.³⁶

Entre ces deux forces, existe la **force objective intérimaire** à un niveau d'organisation et de capacité entre l'Armée d'aujourd'hui et la force objective en expansion. La base de cette force est le CFT et l'aviation affectée. Du point de vue des réservistes, voici donc la **structure de génération de force** qui permettrait de franchir les troisième et quatrième seuils et qui servirait de tremplin à leur rôle fondamental de base de mobilisation. Les effectifs requis pour cette force objective intérimaire devraient être en service actif, entièrement équipés, avec des forces opérationnelles préparées et engagées ou prêtes à se déployer. En plus, cette posture de l'Armée devrait lui permettre de générer plus de forces au niveau de formation et d'unité pour répondre aux engagements à l'étranger ou au Canada. Il va sans dire qu'un bond quantique politique est requis pour arriver à cette structure à laquelle seul un décret³⁷ peut mener. En effet, si l'on tient compte du ratio de disponibilité des réservistes, il faudrait environ 40 000 de ces derniers pour soutenir une telle structure.³⁸

Sans aller dans le détail de la planification, cette force envisage le QG CFT qui continuerait d'agir comme QG stratégique national. Les QG des secteurs deviendraient des QG opérationnels régionaux avec leurs QG de formations subordonnées, bases d'entraînement,

infrastructure et unités de secteurs. Le Système de doctrine et d'instruction de la Force terrestre (SDIFT) agirait comme autorité de formation de l'Armée avec ses écoles et autres agences pour assurer le maintien et l'expansion des effectifs. Les trois groupes-brigades capables d'aller au combat et les dix brigades de formation seraient prêtes à envoyer en service actif leurs éléments de mission. Cela inclurait l'envoi de troupes pour répondre aux engagements de soutien de l'Armée envers le Groupe de la Force interarmées des FC, la Marine et la Force aérienne. D'autres éléments à générer dans les domaines du renseignement, de la guerre électronique et de la défense anti-aérienne seraient également requis pour soutenir l'effort de mobilisation de l'Armée.

Il serait trop long de décrire l'ensemble de cette structure issue de l'analyse de chacun des secteurs de la Force terrestre qui ont récemment ajouté au plan central confidentiel leurs annexes respectives de planification de mobilisation.³⁹ Un premier cycle de travail d'état-major a été complété, approchant ainsi le moment où ce plan pourra être affiché au réseau électronique sécuritaire.⁴⁰ Pour les réservistes, ce plan a un impact majeur. En effet, un dialogue local s'est amorcé entre les réguliers et les réservistes pour développer le détail de cette force intérimaire objective. Ce travail de planification ne se présente pas comme une lancée militariste visant à voir comment le Canada pourrait mobiliser ses forces au quatrième seuil. Il s'agit plutôt de reconnaître que le passage à une structure de génération de force doit être l'une des éventualités que la structure de l'Armée d'aujourd'hui doit être en mesure de considérer logiquement. Les deux composantes de l'Armée trouvent leur compte dans cet effort de planification sans précédent.

Tout le travail de planification effectué par l'état-major de l'Armée a été ponctué de questions relatives à l'environnement qui ferait en sorte qu'une mobilisation nationale puisse être requise au Canada. La sempiternelle remarque à l'effet que les généraux font encore l'erreur de

se préparer pour la dernière guerre est incontournable. Pour quelle guerre le Canada se mobiliserait-il ? Michael Ignatieff suggère une partie de la réponse avec ce questionnement :

« Qui sont les nouveaux architectes des guerres postmodernes ? Les paramilitaires, les guérillas, les milices et les seigneurs de la guerre qui déchirent les États en décomposition des années 90 ? Auparavant la guerre était menée par des soldats; ce sont maintenant des irréguliers qui se battent. »⁴¹

Il y a certainement des chances que le Canada ait à se frotter à ce type d'environnement et la RRFT prévoit de nouveaux rôles, missions et tâches⁴² pour les réservistes qui contribueront, individuellement ou collectivement, aux efforts futurs de l'Armée. Il n'y a cependant que peu de chance que ce type de confrontation implique une mobilisation nationale. Néanmoins, le « Cadre de gestion intégrée du risque »⁴³ que les FC ont adopté recommande une mesure de la probabilité et de l'incidence des risques. Dans le cas d'une situation qui exigerait une mobilisation nationale, il n'y a pas de doute qu'il s'agirait d'une incidence « importante » et d'une probabilité « faible ». Les mesures de gestion correspondant à ce « couple » de la matrice se lisent « niveau de gestion considérable exigé ». Cela n'est pas surprenant quand l'on considère que :

« le risque ultime qui sous-tend une prise de décision responsable au sein des FC et du Ministère de la Défense nationale (MDN), est l'échec dans un conflit. La nature des affaires de la Défense est telle que les conséquences de l'échec sont très grandes—plus grandes que dans la plupart des autres parties du gouvernement. [...] Que la défense soit peu disposée au risque, malgré les avantages évidents de la prise de risques calculés, tire ses origines de la nature catastrophique de l'échec militaire.⁴⁴

Comme discuté plus haut, ce « niveau de gestion considérable » a fait défaut depuis au moins la Guerre de Corée. L'Armée, parce qu'elle dépend moins de ses plates-formes de combat que la Marine ou la Force aérienne, doit gérer de près toute la question des renforts en personnel qu'exigerait un conflit majeur. Le Lgén Jeffery, tôt dans son commandement, a cependant dû mettre l'accent sur le maintien en puissance de l'Armée d'aujourd'hui. Pour reprendre la métaphore de l'introduction, Hercule a eu le loisir d'accorder certaines priorités à ses travaux. Ce

traitement prioritaire du maintien en puissance ne s'est pas fait aux dépens de la réflexion sur la mobilisation. Sensible à l'intense ronde de consultation auprès de la communauté de la Réserve, le commandant de l'Armée s'est assuré que la RRFT et le projet de transformation de l'Armée couvrent adéquatement la préparation d'un plan de mobilisation.

Le point de vue du réserviste de l'Armée n'est pas à négliger. Le soldat sait pertinemment que son emploi futur est directement relié aux rôles, missions et tâches qui incomberont à la Réserve. Comme ces rôles, missions et tâches découlent du plan de mobilisation, il n'est pas étonnant qu'il y ait une certaine frustration chez ces réservistes dont le recrutement et le maintien en service dépendent de l'environnement opérationnel qui leur est offert. En cette ère de communication instantanée, toute la communauté de la Réserve est au fait du processus décisionnel en cours. Le « momentum » est indéniable. La Phase 1 de la RRFT continue d'atteindre ses objectifs de recrutement, le courant passe avec les différents groupes de la communauté de la Réserve de l'Armée, le Bureau de Projet déborde d'idées nouvelles et le Chef d'état-major de la défense vient d'approuver officiellement le « nouveau » rôle de la Réserve de l'Armée de terre :

Il faut lire le Rôle de la Réserve de l'Armée de terre en tenant compte de la raison d'être de l'Armée de terre. « Formée de la force régulière et de la Réserve (Milice), elle a pour principales fonctions de défendre la nation, et lorsqu'on fait appel à elle, de combattre et de vaincre en temps de guerre. » Dans ce contexte, voici le rôle de l'Armée de terre : « Au sein de l'Armée de terre, la Réserve (Milice) fournit le cadre de la mobilisation, sert de lien entre l'Armée et les Canadiens et permet le renforcement dans les Forces canadiennes. »⁴⁵

Ces mots ne résolvent peut-être pas la question de priorité des trois rôles fondamentaux mais ils démontrent certainement l'imbrication des réguliers et des réservistes de l'Armée, *d'une* Armée. Empêcher cet élan serait une erreur historique qui remettrait les cadrans à l'heure de la solitude et de la méfiance.

La Phase 2 de la RRFT, qui doit donner lieu à de nouvelles missions et tâches, n'est pas encore financée et elle doit débiter en avril 2003. Ce serait une véritable ironie du sort que ce soit des problèmes purement financiers qui bloqueraient un alignement qui a toujours achoppé sur des difficultés liées aux rôles, missions et tâches. Ceux-ci pourront, pour la première fois, être pensés, étudiés, ajustés au cadre de la planification de mobilisation. Bien sûr, des questions subsistent à savoir jusqu'où la planification de la mobilisation doit aller. Le pôle maximaliste demande qu'un plan national de mobilisation générale soit préparé alors que le pôle minimaliste rejette toute dépense de fonds reliés à une planification au-delà du deuxième seuil.⁴⁶ L'heure est à la réconciliation d'idées, sur ce fond d'une étude initiale par le Directeurat de la planification stratégique du QG de l'Armée qui suggère une force intérimaire objective comptant au moins 40 000 réservistes (estimé conservateur). Le chiffre de 45 000 que *Reserves 2000* semble avoir avancé intuitivement ne paraît donc plus démesuré dans un contexte de planification de mobilisation même s'il ne s'imbrique pas dans le plan de la RRFT. Évidemment, ce ne serait pas demain que les effectifs de la Réserve de l'Armée seraient doublés car une gestion appropriée du risque permet de concevoir une Réserve efficace et crédible avec l'effectif entendu de 18 500 membres.

Quoi qu'il en soit, la plupart des analystes s'entendent sur le fait que le QG de l'Armée est loin de tirer toutes les cordes nécessaires à un plan de mobilisation.⁴⁷ Le Bureau du VCEMD détient la **clé financière** de cette gestion du risque et il y a fort à parier que les facteurs discutés dans cet article ne pourront être considérés adéquatement que dans le cadre d'une révision de la politique de Défense, si celle-ci se matérialise avant la formation d'un nouveau gouvernement.

Conclusion

La réserve de l'Armée est à la croisée des chemins. Sans injection financière pour la Phase 2 de la RRFT, il ne sera simplement pas possible d'entamer la réassignation des missions et des tâches de la Réserve. La restructuration a le vent dans les voiles. Il est essentiel que l'élan de planification ne soit pas sacrifié au pilori de considérations secondaires relevant de questions budgétaires temporaires ou du positionnement politique de quelque groupe de pression que ce soit.

Même dans le sillon des attentats du 11 septembre 2001, il y a peu de chance de capter l'attention des politiciens—et même du nouveau ministre—avec un discours relatif à la mobilisation. Il n'en demeure pas moins de la responsabilité professionnelle du haut leadership de l'Équipe de la Défense de consacrer une partie de son énergie à s'assurer qu'un plan de mobilisation adéquat est mis en place. Du point de vue de l'impact sur le réserviste, la raison en est simple. Le plan de mobilisation est à la base d'une série de décisions qui influenceront largement la restructure de la Réserve de l'Armée. Il est étonnant de constater jusqu'à quel point les différents avis sur les plans de mobilisation mettent peu l'accent sur le Réserviste d'aujourd'hui et de demain. Son attraction, son recrutement et sa rétention seront directement affectés par la restructure qui doit entrer dans sa phase « active » le 1^{er} avril 2003. Il n'y a plus de temps à perdre. Il faut qu'une réconciliation s'effectue et qu'un consensus se dégage du champ de force à trois pôles qui a été décrit plus haut.

Ceci dit, il faut se rappeler qu'un modèle n'est rien de plus qu'un échafaudage construit contre l'édifice de la réalité. Le modèle ne représente pas la réalité, tout au plus permet-il de mieux accéder à certaines parties de la réalité. De façon plus concrète, la plus récente séance de consultation (en date du 5 mai 2002) confirme que le leadership de l'Armée et Réserves 2000

s'entendent pour conjuguer leurs efforts dans la lignée de l'ébauche du plan général de mobilisation. Il restera maintenant à convaincre les autorités du centre—par l'entremise du Groupe du VCEMD—de la pertinence des acquis et de voir au suivi d'un plan qui ne pourra plus demeurer sur les tablettes. En fait, il semble que des progrès importants aient été enregistrés car le VCEMD a récemment reçu du CEMD la tâche de développer un cadre qui supporterait la planification d'une mobilisation de quatrième seuil.⁴⁸

Après des réflexions stratégiques et des consultations sans pareille dans l'histoire des relations entre les réguliers et les réservistes de l'Armée, le plan de mobilisation générale se dégage comme étant un terrain d'entente inattendu à partir duquel pourront se construire l'Armée de demain et l'Armée du futur. Cela pourrait peut-être reconforter le Lieutenant-colonel honoraire K. Willcocks qui confiait à la Commission spéciale sur la restructuration des réserves : « Je trouve étonnant... qu'on donne si peu d'importance aux troisième et quatrième étapes du plan de mobilisation... Espérons que nos alliés ont des plans pour s'occuper de nous. »⁴⁹

Il faut comprendre que ce plan de mobilisation deviendra un élément incontournable du processus de planification stratégique et que des réflexes d'état-major devront se développer si l'on ne veut pas lui prédire la même destinée poussiéreuse que le plan de 1992. Il y a encore loin de la coupe aux lèvres mais, avec un peu de bonne volonté de toutes parts, jamais des conditions de service n'auront été aussi brillantes pour les réservistes de l'Armée qui auront devant eux, pour la première fois, l'horizon opérationnel complet auquel les FC les destinent.

¹ Traduction libre. Paul Hellyer, *Damn the Torpedoes : My Fight to Unify Canada's Armed Forces*, McClelland & Stewart Inc, Toronto, 1990, p. 102.

² Ibid, p. 101.

- ³ Essai sans auteur, « *Rethinking the Total Force : Aligning the Defence Team for the 21st Century* », p. 1, dans : Ministère de la Défense nationale (Vice-chef de l'État-major de la Défense). « *VCDS Force Structure Guidance* », 26 novembre 1999.
- ⁴ Ministère de la Défense nationale. « Le livre blanc sur la Défense de 1994 », Ministère des Approvisionnements et Services Canada, p. 49.
- ⁵ Cette terminologie est utilisée dans : Brian Dickson, Charles H. Belzile et Jack L. Granatstein, « Commission spéciale sur la restructuration des réserves - Rapport », 30 octobre 1995, p. 20. Sans que cela soit explicite, la commission semble donner un ordre prioritaire aux rôles : 1) Renforts, 2) Base de mobilisation et 3) lien avec la communauté.
- ⁶ C'est clairement le cas dans le premier rapport intérimaire du Comité de surveillance ministériel où l'ordre annoncé est celui de (1) base de mobilisation, (2) d'augmentation de la force régulière et (3) de lien avec la communauté. Voir Comité de surveillance du Ministre de la Défense nationale, « Au service de la nation : Les soldats citoyens du Canada pour le 21^e siècle », Ottawa, 19 mai 2000, p. 19.
- ⁷ Il s'agit du QGPD 110 Plan de mobilisation des FC (Plan préliminaire) 27 mars 1992, mis en référence dans : Défense nationale (Commandement de la Force terrestre). « Planification de la mobilisation - Un guide de l'Armée de terre canadienne », 31 octobre 2001. p. i.
- ⁸ Parmi ces séances de consultations, il faut souligner la Retraite des officiers supérieurs de la Réserve de l'Armée qui avait eu lieu en juin 2000 à Cornwall. On y avait dressé une liste de 29 sujets problématiques. En tête de liste, se trouvaient l'entraînement et le recrutement. La question de la mobilisation, vue comme un « méta-problème » se situait aux 10^e (absence de modèle) et 11^e rang (besoin d'une définition des rôles, missions et tâches). Voir Duhamel, LCol, entretien 26 avril 2002.
- ⁹ Une bonne façon de le vérifier est de consulter le babillard électronique de la Restructure de la Réserve de la Force terrestre : <http://www.army.dnd.ca/LFRR>
- ¹⁰ L'appellation générique « Transformation de l'Armée » a donné lieu à une série de cinq sessions de planification stratégique menant à la publication récente de : Ministère de la Défense nationale (Commandement de la Force terrestre), « Engagés, vers l'avant, la stratégie de l'Armée de terre : Une Armée, une équipe, une vision », Ottawa, mai 2002. On réfère communément à ce document comme étant “la stratégie de l'Armée”.
- ¹¹ Ces scénarios sont : 1) Recherche et sauvetage, 2) Réponse aux désastres, 3) Assistance humanitaire, 4) Surveillance et contrôle du territoire canadien, 5) Évacuation de Canadiens outre-mer, 6) Opérations de soutien à la paix (Chapitre 6), 7) Aide au pouvoir civil, 8) Souveraineté nationale / Protection des intérêts, 9) Opérations de soutien à la paix (Chapitre 7), 10) Défense du territoire nord-américain et 11) Défense collective.

¹² Ministère de la Défense nationale, « Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020 », Ottawa, juin 1999, p. 2.

¹³ Traduction libre. Capt (N) D. McNeiln2 4EMCnBT/TT0 1 T002 Tc2-0.0010.5 10Tw 12.41libab01 ty-Bas/AtP

- ²³ Au point où, ces deux organisations ont donné un exposé conjoint lors de l'une des séances du Groupe consultatif et conseiller du Commandement de l'Armée de terre à Ottawa, le 5 mai 2002.
- ²⁴ Ministère de la Défense nationale (Chef d'État-major de la Défense et Sous-ministre), « Plan stratégique de restructuration de la Réserve de la Force terrestre », Ottawa, octobre 2000, p. 4/10 et 5/10 du sommaire. À long terme, « cette Armée de terre conceptuelle sera définie de façon à répondre aux conditions de sécurité futures et elle sera fondée sur des doctrines et des technologies nouvelles et évolutives ».
- ²⁵ *Council of Honorary Colonels and Reserves 2000*, « Presentation to CCAG - 5 May 2002 », p. 7-8.
- ²⁶ Ministère de la Défense nationale (Bureau du projet de la RRFT), « Ébauche du procès-verbal de la réunion du Groupe consultatif et conseiller du Commandement (Armée de terre)—5 mai 2002 », Ottawa, mai 2002, p. 17.
- ²⁷ Lieutenant-colonel J.H. Vance (Adjoint au chef d'état-major de la planification stratégique - Groupe du VCEMD), « Mobilisation », présentation faite au Groupe de consultation et de travail du Commandement de l'Armée, Ottawa, juin 2000, diapositives 10 et 11.
- ²⁸ Traduction libre; Ministère de la Défense nationale (Bureau du Ministre), « *Policy Statement on Land Force Reserve Restructure (LFRR)* », 6 octobre 2000, p. 1.
- ²⁹ Traduction libre; Ministère de la Défense nationale (Bureau du Ministre), « *Speaking notes for the Honourable Art Eggleton for a Press Conference on LFRR* », 6 octobre 2000, p. 8.
- ³⁰ À noter que le Bureau de Projet de la RRFT tente d'établir un consensus à ce sujet. Voir Site Internet plus haut.
- ³¹ Comité de surveillance du Ministre de la Défense nationale, « Rapport d'étape 1 – Restructuration de la Réserve de la Force terrestre », Ottawa, février 2002, p. 1.
- ³² Stairs, Dr Dennis, Présentation au Cours des études de sécurité nationale 4, Toronto, 2 juin 2002.
- ³³ En octobre 2001, un guide a été produit par le QG de l'Armée : Ministère de la Défense nationale (Commandement de la Force terrestre). « Planification de la mobilisation - Un guide de l'Armée de terre canadienne », 31 octobre 2001. En mai 2002, une ébauche avancée du Plan de mobilisation 110 de l'Armée de terre a été produite. Dans sa lettre couverture le Commandant de l'Armée écrit que « la mobilisation fournit un cadre pour l'attribution de missions et de tâches aux deux éléments constitutifs de l'Armée. Il s'agit là d'un besoin à la fois unique et puissant, pour la force terrestre. Il nous impose une approche de planification obligatoirement **pratique** et **centralisée**, plutôt que théorique et générale. » Voir : Ministère de la Défense nationale (Commandement de la Force

terrestre), « *Land force Defence Plan 110 – Mobilization General Plan* », Ottawa, 30 mars 2002.

³⁴ Ministère de la Défense nationale (Commandement de la Force terrestre). « Planification de la mobilisation - Un guide de l'Armée de terre canadienne », 31 octobre 2001, partie deux – Annexe C-7/15 à C-9/15.

³⁵ *Ibid.*, p. « Partie deux – Annexe C – 10/15 ».

³⁶ Avant que le QG de l'Armée n'entreprenne l'édification du plan de mobilisation, plusieurs parties prenantes auraient voulu identifier une structure de corps d'armée à laquelle le « futur » de certaines unités aurait pu se rattacher.

³⁷ Décision prise par le gouverneur en conseil en vertu de l'autorité que lui confèrent les lois ou des prérogatives de la Couronne (traduction de « *order-in-council* »).

³⁸ Colonel David Fraser, Bureau de projet de la Restructuration de la Réserve de l'Armée, entrevue à Ottawa, 13 mai 2002. Ce chiffre conservateur a été obtenu par le Directeur de la planification stratégique du QG de l'Armée.

³⁹ *Op. cit.*, Ministère de la Défense nationale (Commandement de la Force terrestre), « *Land force Defence Plan 110 – Mobilization General Plan* ».

⁴⁰ *Op. cit.*, lettre couverture du « *Land force Defence Plan 110 – Mobilization General Plan* ».

⁴¹ Traduction libre : Ignatieff, Michael, *The Warrior's Honour, Ethnic War and the Modern Conscience*, Toronto, *Penguins Books*, 1998, p. 5-6.

⁴² Ceux-ci font actuellement l'objet d'un débat au sein de la communauté de l'Armée. La coopération civile-militaire, la reconnaissance NBC, la guerre psychologique, la guerre cybernétique, le contrôle des mouvements et la protection des infrastructures domestiques ne sont que quelques-unes des possibilités.

⁴³ Secrétariat du Conseil du Trésor, « Cadre de gestion intégrée du risque », bilingue, Ottawa, 2001.

⁴⁴ Voir : Vice-amiral G.L. Garnett, « *Integrated Strategic Risk Management in Defence* », Essai sans auteur sous le couvert de la lettre du VCEMD, 1000-1 (DSPC), 25 avril 2001, p. 5/13.

⁴⁵ Général R.R. Heneault, « Rôle de la Réserve de l'Armée de terre », lettre bilingue, Ottawa, 11 juin 2002, p. 1-2.

⁴⁶ Ministère de la Défense nationale (*Vice Chief of the Defence Staff*). « *Canadian Forces and Department of National Defence Mobilization Planning Framework* », Ottawa, 8 mars

1999, p. 5. Cette orientation vient évidemment du contexte financier restreint du Livre Blanc qui indique clairement en anglais – « *It remains prudent to have ready « no cost » plans for « total National Mobilization.»* » (p. 45).

⁴⁷ Major-général (ret) RW Lewis, ex-président du Conseil des Colonels honoraires de l'Armée, entretien téléphonique, 14 mai 2002.

⁴⁸ Batchelor, EJ, Major, « *Mobilization Plan* », Exposé présenté au Groupe consultatif et conseiller du Commandement de l'Armée de terre à Ottawa, le 5 mai 2002.

⁴⁹ *Op. cit.*, Dickson, Belzile et Granatstein, « Commission spéciale sur la restructuration des réserves - Rapport », p. 22.

Bibliographie

Livres et manuels

HELLYER, Paul. *Damn the Torpedoes : My Fight to Unify Canada's Armed Forces*, McClelland & Stewart Inc, Toronto, 1990, 306 p.

IGNATIEFF, Michael. *The Warrior's Honour, Ethnic War and the Modern Conscience*, Toronto, Penguins Books, 1998, 207 p.

Publications gouvernementales

COMITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. « Au service de la nation : Les soldats citoyens du Canada pour le 21^e siècle », 19 mai 2000, 36 p.

COMITÉ DE SURVEILLANCE DU MINISTRE DE LA DÉFENSE NATIONALE. « Rapport d'étape 1 – Restructuration de la Réserve de la Force terrestre », Ottawa, février 2002, 41 p.

COUNCIL OF HONORARY COLONELS AND RESERVES 2000, « Presentation to CCAG - 5 May 2002 », 37 p. et 79 diapositives.

DICKSON, Brian, Charles H. BELZILE et Jack L. Granatstein, « Commission spéciale sur la restructuration des réserves - Rapport », 30 octobre 1995, bilingue, 133 p. (fr)

GARNETT, Vice-amiral G.L., « *Integrated Strategic Risk Management in Defence* », Essai sans auteur sous le couvert de la lettre du VCEMD, 1000-1 (DSPC), 25 avril 2001, environ 40 p. (avec annexes).

HENEAULT, Général R.R. « Rôle de la Réserve de l'Armée de terre », lettre bilingue du Chef d'état-major de la Défense, Ottawa, 11 juin 2002, 3 p.

MAINVILLE, Major Benoît. Commentaires fournis par cet officier du Bureau du Projet de la RRFT, 7 juin 2002.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (Bureau du Ministre). « *Policy Statement on Land Force Reserve Restructure (LFRR)* », 6 octobre 2000, 5 p.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (Chef d'État-major de la Défense et Sous-ministre). « Façonner l'avenir de la défense canadienne : une stratégie pour l'an 2020 », Ottawa, juin 1999.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (Chef d'État-major de la Défense et Sous-ministre). « Plan de la Défense 2001 : Le plan d'activités annuel interne du ministère de la Défense nationale et des Forces canadiennes pour l'année financière 200-2002 », Ottawa, 19 avril 2001, bilingue, pagination par chapitre (env. 120 p.)

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (Chef d'État-major de la Défense et Sous-ministre). « Plan stratégique de restructuration de la Réserve de la Force terrestre », Ottawa, octobre 2000, pagination par chapitre, environ 120 p. bilingues.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (Commandement de la Force terrestre), « Engagés, vers l'avant, la stratégie de l'Armée de terre : Une Armée, une équipe, une vision », Ottawa, mai 2002, bilingue, 35 p. (fr.), ill.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (Commandement de la Force terrestre). « *Land force Defence Plan 110 – Mobilization General Plan* », Ottawa, 30 mars 2002, confidentiel, pagination par chapitre, environ 250 p.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (Commandement de la Force terrestre). « Planification de la mobilisation - Un guide de l'Armée de terre canadienne », Ottawa, 31 octobre 2001, bilingue, pagination par chapitre, environ 120 p. (fr).

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (Directeur général des affaires publiques). « Les réserves du Canada : une force essentielle, compétente et dévouée » dans « Réalisations de la défense et perspectives 2000 », Ottawa, 2000, 38 p.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (Director General Strategic Planning). « CF and Mobilization Planning Framework », 8 mars 1999.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (Ministre de la Défense). « Le livre blanc sur la Défense de 1994 », bilingue, Ministère des Approvisionnements et Services Canada, 55 p.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (Sous-chef de l'État-major de la Défense). QGPD 110 Plan de mobilisation des FC (Plan préliminaire) 27 mars 1992

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (Sous-chef de l'État-major de la Défense). Doctrine interarmées de mobilisation des FC, mars 2001

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (Vice-chef d'état-major de la Défense). Lignes directrices du VCEMD sur la structure des forces : Avertissement stratégique aux fins de mobilisation nationale », 2 novembre 2000.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (Vice-chef d'état-major de la Défense).
« Soutenir la Force Totale : Réaligner la Réserve supplémentaire en vue du XXI^e siècle »,
7 décembre 2000.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (*Vice Chief of the Defence Staff*). « *Canadian Forces and Department of National Defence Mobilization Planning Framework* »,
Ottawa, 8 mars 1999, 8 p. et six annexes.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (*Vice Chief of the Defence Staff*). « *VCDS Force Structure Guidance* », Ottawa, 26 novembre 1999, 20 p. et deux annexes.

MINISTÈRE DE LA DÉFENSE NATIONALE (*Vice Chief of the Defence Staff*). « *VCDS Force Structure Guidance : Manning Principles for Mobilization* », Ottawa, 26 janvier 2000,
6 p.

VANCE, Lieutenant-colonel J.H. (Adjoint au chef d'état-major de la planification stratégique -
Groupe du VCEMD). « Mobilisation », présentation faite au Groupe de consultation et de
travail du Commandement de l'Armée, Ottawa, juin 2000, 20 diapositives.

Entrevues et sources orales

DUHAMEL Lieutenant-colonel M. (Directeur de la gestion de la Réserve de l'Armée de Terre),
entrevue à Ottawa, 26 avril 2002.

LEWIS, Major-général (ret) RW, ex-président du Conseil des Colonels honoraires de l'Armée,
entretien téléphonique, 14 mai 2002.

FRASER, Colonel David, Bureau de projet de la Restructuration de la Réserve de l'Armée,
entrevue à Ottawa, 13 mai 2002.

STAIRS, Dr Dennis. Présentation au Cours des études de sécurité nationale 4, Collège des
Forces canadiennes, Toronto, 2 juin 2002.

Textes originaux des traductions libres

LE RÉSERVISTE DE L'ARMÉE ET LE DÉBAT SUR LA MOBILISATION :

« DÉCIDEZ-VOUS ! »

Page 2

Many of the cuts [...] were painful. None was more so than the reduction in the reserves : [...] none of us downgraded the reserves, as Field Marshal Montgomery had when he equated their military capability to that of the Salvation Army; but we did have doubts about their cost-effectiveness.

Paul Hellyer
Damn the Torpedoes, p. 102

Page 6

The CF must focus Force Development on the « middle ground » of future possible operations. The CF should not attempt to develop capabilities that are useful in only in a small range of situations, or, alternatively, only a small amount of capability useful in a limited range of situations should be acquired.

Page 9

Reserves 2000 is a coalition of Canadians concerned with the security and defence of our country, now and in the future. Among its constituents, Reserves 2000 includes Honorary Appointments from Reserve and Militia units across Canada, along with responsible citizens from all walks of life. The purpose of Reserves 2000 is to ensure the perpetuation and contribution of Canada's Reserves and Militia as a viable and important component of Canada's Forces in the context of present and future challenges

Page 12

Because we do not “know” the scenario, as in the Cold War, we must maintain flexibility in mobilization force structure (e.g. consider the potential of RMA to influence future structure)

No direct “link” between future force structure and today’s mobilization planning

Mobilization is not a future-based force structure exercise, it is a “now-based” readiness and planning issue.

Located in communities throughout Canada, the Army Reserves exist primarily to provide the framework for expansion should the need arise. This is the *raison d’être* of our Reserve Force, which is characterized by its role as “footprint” in communities across country.

Page 13

The role of the Reserves, especially the Army Reserve, is to augment and sustain Regular Force units on peace support operations. And, more importantly, to provide the framework for expansion should the need arise. This is the « *raison d’être* » (sic) of our Reserve Force.

Page 18

Who are the new architects of postmodern war, the paramilitaries, guerrillas, militias, and warlords who are tearing up the failed states of the 1990s ? War used to be fought by soldiers; it is now fought by irregulars.

The ultimate risk and that which underpins responsible decision-making in the CF and DND is failure in conflict. The nature of the defence business is such that the consequences of failure are very high – higher than for most other parts of government.(...) That defence is risk averse, despite the obvious benefits of calculated risk-taking, has its origins in the catastrophic nature of military failure.